

REGLEMENTS COUPE DE FRANCE JEUNES SAISON 2012/2013

CATEGORIES ESPOIRS JUNIORS CADETS MINIMES BENJAMINS FEMININES ET MASCULINES

1.- REGLEMENT GENERAL

- ☞ Les GSA évoluant en championnat senior national doivent obligatoirement inscrire et faire participer une équipe en Coupe de France jeunes 6X6 ou 4X4 dans la catégorie de leurs choix et du même genre que l'équipe senior.
- ☞ Système éliminatoire en poules de 3 avec une élimination directe par poule et par tour.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule seront qualifiées pour le tour suivant.
- ☞ Composition des poules par répartition géographique, l'équipe organisatrice sera, dans la mesure du possible, la centralisatrice géographique.
- ☞ Sur les 2 premiers tours (compétition à 6 tours ou moins) ou sur les 3 premiers (compétition à 7 tours), la CCS composera les poules en recherchant la proximité géographique comme premier critère de constitution des poules. Cela entraînera comme conséquence la possibilité d'avoir 3 équipes de la même Ligue dans une même poule (mais pas 2 équipes d'un même département si possible).
- ☞ Pour le premier et le second tour, en fonction du nombre d'équipes engagées et qualifiées, la CCS limitera le nombre d'équipes repêchées et les finalistes de la saison précédente seront prioritaires comme **exemptes** dans la catégorie ou celle immédiatement supérieure.
- ☞ Pour le second tour et les tours suivants il sera tenu compte des équipes ayant déjà reçu afin de permuter les organisations (une même équipe ne peut recevoir 2 tours consécutifs) et en évitant que 2 équipes se rencontrent à nouveau et du classement du tour précédent.

1.1. Qualification des joueurs

☞ Dans les compétitions nationales jeunes organisées par la CCS, il est autorisé d'inscrire sur la feuille de match :

- ✓ 1 joueur étranger hors UE,
- ✓ 3 joueurs mutés TOUTE DIVISION ou LIGUE} maximum y compris les CFC mutés,
- ✓ 2 joueurs mutés TOUTE DIVISION ou LIGUE} maximum en **BENJAMINS**.

Les joueurs « SOUS CONTRAT SALARIE (sauf ceux sous licence CFC) ne sont pas autorisés à évoluer en Coupe de France jeunes.

Les joueurs étrangers titulaires d'une licence « ETRANGER LIGUE » ne sont pas limités en nombre.

Un joueur ne pourra pas participer en compétition « jeunes » dans 2 groupements sportifs différents (après une MUTATION).

Les joueuses et joueurs dont la mutation tous niveaux ou régionale est QUALIFIEE après le 31 Décembre de la saison en cours ne pourront pas participer à la Coupe de France avec leur nouveau club.

☞ **Obligation** d'un minimum de joueur issue de la formation française dans les équipes engagées en Coupe de France **ESPOIRS JUNIORS CADETS**, à savoir :

Nombre de joueurs(ses) sur la feuille de match	Nombre minimum de joueurs(ses) de formation française
12	10
11	9
10	8
9	7
8 et moins	6

« Article du RGEN : Joueurs et joueuses de formation française »

Les joueurs et joueuses sont dits de « Formation française » lorsqu'ils répondent aux critères suivants :

- Joueurs/ joueuses français (es) ou étranger(e)s ayant pris leur première licence de Volley-Ball en France,
- Joueur (se) étranger(e), UE et hors UE, ayant été durant quatre saisons consécutives licencié(e)s Compétition Volley-Ball dans un GSA français ».

☞ **Sont autorisés à jouer en Coupe de France ESPOIRS :**

- ⇒ Les ESPOIRS (1992 et 1993)
- ⇒ Les JUNIORS (1994 et 1995) avec une fiche médicale A
- ⇒ Les CADETS (1996 et 1997) avec une fiche médicale A pour jouer en Espoir féminin et avec une fiche médicale A avec Simple Surclassement pour jouer en Espoir masculin.
- ⇒ Les MINIMES (1998 et 1999) avec une fiche médicale B

Conformément à l'article 42 du Règlement Général des licences et du GSA de la FFVB, pour les épreuves des Coupes de France jeunes, les regroupements de licenciés sont autorisés entre 2 clubs au plus dans un même département, dont les équipes premières seniors (du sexe correspondant) évoluent en championnat régional ou départemental, dont la liste de 12 joueurs maximum est déposée auprès de la CCS à l'engagement par le club support (non modifiable pendant la saison), liste composée d'au maximum 7 joueurs de l'un des clubs, liste contrôlée par la CCS et téléchargeable sur le site internet fédéral en compétitions jeunes.

☞ **Sont autorisés à jouer en Coupe de France JUNIORS :**

- ⇒ Les JUNIORS (1994 et 1995)
- ⇒ Les CADETS (1996 et 1997) avec une fiche médicale A
- ⇒ Les MINIMES (1998 et 1999) avec une fiche médicale B

Conformément à l'article 42 du Règlement Général des licences et du GSA de la FFVB, pour les épreuves des Coupes de France jeunes, les regroupements de licenciés sont autorisés entre 2 clubs au plus dans un même département, dont les équipes premières seniors (du sexe correspondant) évoluent en championnat régional ou départemental, dont la liste de 12 joueurs maximum est déposée auprès de la CCS à l'engagement par le club support (non modifiable pendant la saison), liste composée d'au maximum 7 joueurs de l'un des clubs, liste contrôlée par la CCS et téléchargeable sur le site internet fédéral en compétitions jeunes.

☞ **Sont autorisés à jouer en Coupe de France CADETS :**

- ⇒ Les CADETS (1996 et 1997)
- ⇒ Les MINIMES (1998 et 1999) avec une fiche médicale A avec Simple Surclassement

Conformément à l'article 42 du Règlement Général des licences et du GSA de la FFVB, pour les épreuves des Coupes de France jeunes, les regroupements de licenciés sont autorisés entre 2 clubs au plus dans un même département, dont les équipes premières seniors (du sexe correspondant) évoluent en championnat régional ou départemental, dont la liste de 12 joueurs maximum est déposée auprès de la CCS à l'engagement par le club support (non modifiable pendant la saison), liste composée d'au maximum 7 joueurs de l'un des clubs, liste contrôlée par la CCS et téléchargeable sur le site internet fédéral en compétitions jeunes.

☞ **Sont autorisés à jouer en Coupe de France MINIMES :**

- ⇒ Les MINIMES (1998 et 1999)
- ⇒ Les BENJAMINS (2000 et 2001) avec une fiche médicale A avec Simple Surclassement

Conformément à l'article 42 du Règlement Général des licences et du GSA de la FFVB, pour les épreuves des Coupes de France jeunes, les regroupements de licenciés sont autorisés entre 2 clubs au plus dans un même département, dont les équipes premières seniors (du sexe correspondant) évoluent en championnat régional ou départemental, dont la liste de 12 joueurs maximum est déposée auprès de la CCS à l'engagement par le club support (non modifiable pendant la saison), liste composée d'au maximum 7 joueurs de l'un des clubs, liste contrôlée par la CCS.

☞ **Sont autorisés à jouer en Coupe de France BENJAMINS :**

- ⇒ Les BENJAMINS (2000 et 2001)
- ⇒ Les POUSSINS (2002 et 2003) avec une fiche médicale A

1.2. Règlement sportif :

- ☞ Tous les matches se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).
- ☞ 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.
- ☞ En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

☞ Horaires des matches :

- ✓ 12h00 1/2 (équipe receveuse / équipe la plus proche).
- ✓ 40 minutes après la fin du 1^{er} match (gagnant premier match / équipe la plus loin)
- ✓ 40 minutes après la fin du match précédent (perdant premier match/équipe la plus loin)

Les équipes ont la possibilité d'avancer les rencontres au samedi après-midi ou soir ou dimanche matin et/ou modifier l'ordre des rencontres à condition d'avoir l'accord des équipes adverses par demande de modification au calendrier internet gratuite (cf module spécifique Coupe de France jeunes).

1.3. Arbitrage :

- ☞ Désignation du 1^{er} et du 2^{ème} arbitre par la CRA de l'équipe receveuse.
(1^{er} arbitre uniquement en **BENJAMINS**).

Obligations d'arbitres jeunes (Règlement Général de l'Arbitrage de la FFVB)

Chaque GSA engageant une équipe en Coupe de France Jeunes devra mettre à disposition de sa CRA un jeune arbitre remplissant l'un des critères suivants :

- ✓ Posséder le grade d'arbitre-jeune (grade FFVB, **moins de 18 ans**),
- ✓ Être Jeune-Officiel UNSS (niveau requis UNSS National ou Académique minimum),
- ✓ Être arbitre de moins de 21 ans (Départemental **ou Ligue grade FFVB**, ou arbitre FFSU niveau 2). Cet arbitre, proposé par les clubs, pourra remplir déjà une obligation d'un autre club (ici le prêt du jeune arbitre est possible).
- ✓ Obligation d'arbitrer au moins 3 tours de coupe (désignation par les CRA, contrôle de l'obligation par la CCA).

L'obligation sera limitée à TROIS jeunes arbitres maximum, même si le GSA inscrit plus de trois équipes en coupe de France.

- ✓ Le marqueur est désigné par l'équipe receveuse.

Obligation de marqueur (Règlement Général de l'Arbitrage de la FFVB)

Obligation par chaque GSA recevant de tenir la feuille de match d'une rencontre de nationale ou de coupe de France jeunes par un licencié FFVB :

- ✓ soit par un marqueur diplômé
- ✓ soit par un arbitre diplômé ou jeune-Officiel UNSS ayant reçu une formation de marqueur reconnue par la CRA

Dans le cas où les conditions ne seraient pas respectées par le club recevant, une pénalité est prévue par le règlement financier.

1.4. Règlement Financier :

- ☞ **Droit d'engagement de 50 €** par équipe engagée à payer par chèque à l'engagement
- ☞ A la charge des équipes : frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition + les indemnités d'arbitrages de **21 €** (1^{er} et 2^{ème} arbitre) et **10 €** (marqueur)

52 € par équipe et par tournoi

- ☞ En **BENJAMINS**, les indemnités d'arbitrages de **21 €** (1^{er} arbitre) et **10 €** (marqueur)

31 € par équipe et par tournoi.

- ☞ A la charge de la FFVB : frais de déplacement des arbitres, selon le barème en vigueur.

COMPETITIONS	PENALITE FORFAIT avec déplacement	FORFAIT sans déplacement avec annulation du tournoi	FORFAIT sans déplacement sans annulation du tournoi	FORFAIT LORS DES FINALES NATIONALES
Coupes de France Jeunes (cf Règlement spécifique Coupe de France Jeunes)	100 €	150 €	150 € à la FFVB + 1€/ Km aller aux équipes qui se sont déplacées : versement aux équipes qui se sont déplacées par le club ayant fait forfait	400 €

1.5. Déroulement de la compétition :

Dates en fonction du nombre d'équipes engagées :

- Pour la Coupe de France **ESPOIRS JUNIORS CADETS** :

+ de 90 engagées	De 61 à 90 engagées	60 et moins engagées
7 tours	6 tours	5 tours

Date limite d'engagement



le 23 SEPTEMBRE 2012 MINUIT

1 ^{er} tour	21 octobre 2012	1 ^{er} tour	21 octobre 2012	1 ^{er} tour	21 octobre 2012
2 ^{ème} tour	18 novembre 2012	2 ^{ème} tour	18 novembre 2012	2 ^{ème} tour	18 novembre 2012
3 ^{ème} tour	9 décembre 2012	3 ^{ème} tour	9 décembre 2012	3 ^{ème} tour	9 décembre 2012
4 ^{ème} tour	13 janvier 2013	4 ^{ème} tour	13 janvier 2013	4 ^{ème} tour	10 février 2013
5 ^{ème} tour	10 février 2013	5 ^{ème} tour	10 février 2013	5 ^{ème} tour	24 mars 2013
6 ^{ème} tour	24 mars 2013	6 ^{ème} tour	24 mars 2013		
7 ^{ème} tour	14 avril 2013				

Finales les 9, 10 et 11 mai 2013 (Ascension)

- Pour la Coupe de France **MINIMES BENJAMINS** :

+ de 90 engagées	De 61 à 90 engagées	60 et moins engagées
7 tours	6 tours	5 tours

Date limite d'engagement



le 23 SEPTEMBRE 2012 MINUIT

1 ^{er} tour	14 octobre 2012	1 ^{er} tour	14 octobre 2012	1 ^{er} tour	14 octobre 2012
2 ^{ème} tour	11 novembre 2012	2 ^{ème} tour	11 novembre 2012	2 ^{ème} tour	11 novembre 2012
3 ^{ème} tour	2 décembre 2012	3 ^{ème} tour	2 décembre 2012	3 ^{ème} tour	2 décembre 2012
4 ^{ème} tour	20 janvier 2013	4 ^{ème} tour	20 janvier 2013	4 ^{ème} tour	17 février 2013
5 ^{ème} tour	17 février 2013	5 ^{ème} tour	17 février 2013	5 ^{ème} tour	17 mars 2013
6 ^{ème} tour	17 mars 2013	6 ^{ème} tour	17 mars 2013		
7 ^{ème} tour	7 avril 2013				

Finales les 18, 19 et 20 mai 2013 (Pentecôte)

1.6. Centralisation des résultats :

☞ Feuilles de matches

Dans tous les cas, les feuilles de matches doivent parvenir à la F.F.V.B. avant midi, le mardi qui suit la rencontre. Celles-ci doivent donc être postées d'une manière générale le lundi au plus tard (tarif normal) (cf Amendes et Droits).

☞ Communication des résultats sur Internet

Chaque équipe receveuse qui organise une poule de Coupe de France doit obligatoirement communiquer **les 3 résultats** des 3 matches successifs par le biais du site internet fédéral (cf Amendes et Droits), et cela avant :

le dimanche 20h00

1.7. Poule Finale :

☞ Participants

La 1^{ère} et la 2^{ème} équipe au classement des 4 poules du dernier tour éliminatoire (8 participants), voir cahier des charges spécifique.

En **BENJAMINS**, La 1^{ère} et la 2^{ème} équipe au classement des 6 poules du dernier tour éliminatoire (12 participants), voir cahier des charges spécifique.

1.8. Connaissance des règlements :

- ☞ L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Clubs participants.
- ☞ Toutes les rencontres des différentes manifestations sportives devront se dérouler dans les week-ends prévus par la Commission Centrale Sportive (sauf dérogation exceptionnelle).
- ☞ 6 ballons d'entraînement et de matches doivent être obligatoirement fournis par l'équipe receveuse.

1.9. Cas non prévus :

La Commission Centrale Sportive, en accord avec la Commission Centrale des Statuts et Règlements, tranche tous les cas non prévus au présent Règlement et au R.G.E.N.